

# Document d'Informations Clés

## ProFolio (Luxembourg) – DIC Générique

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

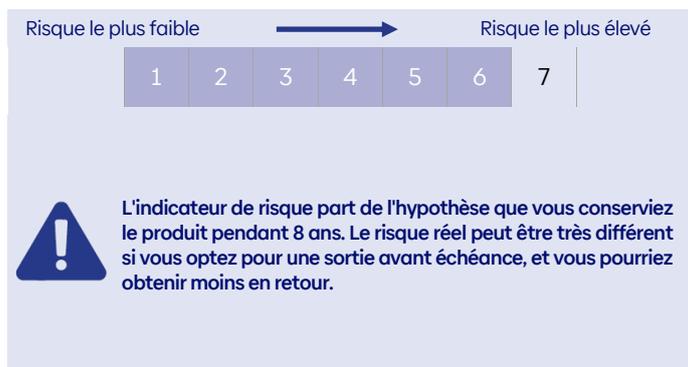
Produit	ProFolio (Luxembourg)
Compagnie d'assurance	Baloise Vie Luxembourg S.A.
Site web	<a href="http://www.baloise-life.com">www.baloise-life.com</a>
Téléphone	+352 290 190 1
Régulateur	Commissariat aux Assurances (Luxembourg)
Document valide à partir du	01/01/2025

**Attention : Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

<b>Type</b>	ProFolio (Luxembourg) est un contrat d'assurance-vie en unités de compte émis par Baloise Vie Luxembourg S.A. distribué au Luxembourg et en Libre Prestation de Services adossé au choix du preneur d'assurance à des fonds externes, à des fonds internes collectifs ou dédiés, à des fonds d'assurance spécialisés. Ce produit est soumis au règlement (UE) n° 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packageés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs).
<b>Durée de vie du produit</b>	Le contrat est conclu soit pour une durée indéterminée soit à durée fixe. Le contrat prend fin en cas de rachat total, en cas de décès de (des) l'assuré(s) ou en cas de renonciation au contrat. La compagnie n'a pas le droit de résilier le contrat unilatéralement.
<b>Objectifs</b>	<p>Profolio (Luxembourg) est un contrat d'assurance offrant la possibilité d'investir dans une gamme de supports d'investissement (Fonds Externes, Fonds Internes Collectifs ou Dédiés, Fonds d'Assurance Spécialisés) ne bénéficiant d'aucune garantie de capital.</p> <p>Fonds Externes : organismes de placements collectifs établi en dehors de l'assureur.</p> <p>Fonds Internes Collectifs : fonds interne à la compagnie d'assurance ouvert à une multitude de preneurs géré conformément à une politique d'investissement déléguée à un gestionnaire financier.</p> <p>Fonds Internes Dédiés : fonds interne à la compagnie d'assurance géré conformément à une politique d'investissement déléguée à un gestionnaire financier et servant en principe de support à un seul contrat.</p> <p>Fonds d'Assurance Spécialisés : fonds interne à la compagnie servant de support à un seul contrat dont les actifs sont choisis directement par le preneur.</p> <p>Le rendement des supports susmentionnés dépend essentiellement de la valeur des actifs qui les composent.</p> <p>Les informations concernant les options d'investissement peuvent être demandées sur simple requête auprès de votre intermédiaire, auprès de notre compagnie ou directement accessibles sur notre site <a href="http://www.baloise-life.com/kid">www.baloise-life.com/kid</a>.</p> <p>En fonction des investissements sous-jacents, le produit peut promouvoir, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance. En plus des documents d'information clés, des informations supplémentaires sur la durabilité sont fournies au preneur, en fonction des investissements sous-jacents, y compris les informations requises sur les indices de référence qui peuvent être utilisés. Le principe de précaution "ne pas causer de préjudice important à l'objectif environnemental ou social" s'applique uniquement aux actifs sous-jacents qui constituent un "investissement durable" au sens du règlement UE 2019/2088.</p>
<b>Investisseurs de détail visés</b>	L'investisseur ciblé par ce produit est une personne physique souhaitant investir sur le moyen ou long terme. Ce produit s'adresse à un type de client dont le profil de risque peut aller de défensif à offensif en fonction de sa connaissance et de son expérience financières, de sa capacité à subir des pertes, de ses objectifs et de ses besoins identifiés. Les risques et horizons de placement sont spécifiés dans les documents d'informations clés liés aux différents supports d'investissement.
<b>Garantie</b>	<p>En cas de vie de l'assuré au terme (lorsque le contrat est conclu pour une durée fixe), la compagnie procédera au versement de la valeur de rachat du contrat.</p> <p>En cas de décès de l'assuré avant le terme du contrat, la compagnie procédera au versement de la prestation au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), tel que mentionné dans les conditions particulières du contrat. La valeur de ce capital décès est en principe établie à la première date de valorisation suivant la réception de l'acte de décès.</p> <p>En cas d'investissement dans des actifs à liquidité réduite, le délai de règlement de ces actifs ainsi que les procédures de sorties anticipées si elles existent, peuvent être plus longues que pour d'autres actifs et venir en dérogation des dispositions des Conditions Générales.</p> <p>Garanties obligatoires et optionnelles : les chiffres présentés prennent en compte les garanties que le produit inclut obligatoirement. Les garanties optionnelles ne sont pas prises en compte. Le preneur peut librement souscrire une couverture décès complémentaire qui permettra aux bénéficiaires en cas de décès de percevoir un capital correspondant à la garantie choisie à la souscription (garantie plancher ou pourcentage de la valeur de rachat du contrat) et reprise dans les conditions particulières. Si le preneur a opté pour un pourcentage de la valeur de rachat du contrat, le capital versé au-delà de la valeur de rachat du contrat ne pourra toutefois pas excéder la somme de deux millions (2 000 000) EUR, indépendamment du nombre de contrats sur une même tête assurée. La garantie décès complémentaire prend fin au plus tard lorsque l'assuré atteint l'âge de quatre-vingt-cinq (85) ans ou lorsque l'assuré le plus âgé atteint les 85 ans.</p>

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



### Indicateur synthétique de risque :

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans les classes 1 (la classe de risque la plus basse) à 6 (la deuxième classe de risque la plus élevée) sur une échelle de 1 à 7. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre très faible à élevé, et la probabilité que nous ne puissions pas vous payer en raison d'un marché déterioré est très faible à élevé en fonction de vos choix d'investissement, des supports d'investissement sous-jacents et d'une possibilité de défaut de la compagnie d'assurance. Vous êtes invité à consulter les documents d'informations clés sur les options d'investissement.

**Attention à un éventuel risque de change. Selon la devise du contrat ou des actifs sous-jacents, les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre devise. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci dessus.**

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Les performances de ce produit dépendent des performances des fonds sous-jacents sélectionnés. Des simulations de performances sont présentées dans le Document d'Information Spécifique propre à chaque sous-jacent et disponibles sur notre site internet [www.baloise-life.com/kid](http://www.baloise-life.com/kid).

Les différents scénarios présentés dans les Documents d'Informations Spécifiques sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Vous pouvez comparer les scénarios des Documents d'Informations Spécifiques avec les scénarios d'autres produits. Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez du produit avant la période de détention recommandée. Il est possible que vous ne puissiez pas sortir du produit avant échéance, ou que vous subissiez des pertes ou des frais importants dans un tel cas.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

## Que se passe-t-il si Baloise Vie Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance de l'assureur, vous ne bénéficiez pas d'un système d'indemnisation de type fonds de garantie et vous pouvez subir une perte financière.

L'assureur peut être soumis au risque de défaillance d'une entité autre que lui-même comme par exemple une banque dépositaire ou un émetteur d'actifs. Ces risques, susceptible d'empêcher l'assureur d'honorer ses engagements, sont supportés par le preneur d'assurance.

Les preneurs d'assurance ont la qualité de créanciers privilégiés de premier rang qui permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance en cas de défaillance de la compagnie d'assurance.

Les actifs liés aux contrats d'assurance-vie sont ségrégués des actifs propres de l'assureur et déposés auprès d'une banque dépositaire préalablement approuvée par l'autorité de contrôle. Tous les actifs de la compagnie d'assurance hormis les dépôts monétaires sont détenus hors du bilan de la banque dépositaire.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Les coûts minimum et maximum présentés ci-dessous comprennent les coûts cumulés du produit d'assurance et les coûts liés aux options d'investissement.

Investissement : 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
<b>Coûts totaux</b>	De 65 EUR à 1200 EUR	De 536 EUR à 15 158 EUR
<b>Incidence des coûts annuels *</b>	De 0,7 % à 12,0 %	De 0,7 % à 7,5 %

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## Composition des coûts

			L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Max. 5,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.	De 0,00 % à 0,79 %
	Coûts de sortie	% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé	De 0,00 % à 0,00 %
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation *	% de la valeur de votre investissement par an	De 0,67 % à 5,24 %
	Coûts de transaction	% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons	De 0,00 % à 1,83 %
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	L'incidence des commissions liées aux résultats.	De 0,00 % à 1,78 %

\* Des frais administratifs forfaitaires annuels relatifs au suivi administratif et à la vérification de la conformité du contrat d'assurance sont prélevés. Ils sont de 150 EUR à 500 EUR en fonction de la valeur du Contrat au 31 décembre de l'année précédente. Ces frais sont susceptibles d'être adaptés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé luxembourgeois (IPCH) publié par l'institut national de la statistique et des études économiques (STATEC).

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 8 ans

Ce produit n'a pas de période de détention minimale (ou maximale) requise mais est conçu pour un investissement à moyen et long terme. A la vue des supports d'investissement possibles, une conservation de votre contrat pendant une durée d'au moins 8 ans est recommandée. Cette période peut évoluer en fonction de votre situation personnelle et des supports d'investissement choisis.

Vous pouvez renoncer au contrat à compter de la date de signature de la proposition d'assurance, mais au plus tard 30 jours calendaires révolus à compter de la Date d'Effet du contrat, telle que décrite dans les Conditions Générales. Vous pouvez à tout moment racheter totalement ou partiellement votre contrat. La demande de rachat doit nous parvenir par écrit. La valeur de rachat est calculée à la première date de valorisation suivant la réception de la demande.

Par ailleurs, vous devez tenir compte de votre situation fiscale et personnelle en cas de rachat. Des frais peuvent être appliqués en fonction du support d'investissement désinvesti voir le Document d'Information Spécifique et peuvent influencer la performance du contrat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation concernant votre contrat, notre Compagnie ou l'intermédiaire en assurance, vous pouvez adresser un courrier au siège social de Baloise Vie Luxembourg SA, à l'attention de la Direction Générale, 8 rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange ou par courrier électronique : (qualite@baloise.lu) ou en utilisant notre site internet : www.baloise-life.com. Vous pouvez également contacter l'autorité de contrôle compétente pour les compagnies d'assurances luxembourgeoises : Commissariat aux Assurances, 7 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Téléphone: (+352) 22 69 11 - 1; Email: caa@caa.lu. sans préjudice pour vous de saisir les tribunaux compétents.

## Autres informations pertinentes

Ce contrat d'assurance comprend différentes options d'investissements "Document d'Information Spécifique". Celles-ci peuvent être demandées auprès de votre intermédiaire, auprès de notre compagnie, ou directement accessible sur notre site [www.baloise-life.com/kid](http://www.baloise-life.com/kid).